Lieu de travail (bureaux collectifs)

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 avril 2004

Malgré mes demandes de travailler dans un lieu de travail sans fumée.

Dans mon bureau (nous sommes 6 personnes) je suis la seule personne à ne pas fumer. Qu'est-ce que je peux faire pour leur faire entendre raison d'une façon plus catégorique ?

Réponse :

Avant tout, n'engagez pas de polémiques avec vos collaborateurs. Contentez-vous, à la limite, de dire que la fumée vous dérange puis intervenez auprès de la direction, du médecin du travail et du CHS-CT ou, en son absence, des délégués du personnel.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac